



FMH

Verbindung der Schweizer Ärztinnen und Ärzte
 Fédération des médecins suisses
 Federazione dei medici svizzeri
 Swiss Medical Association

Aux présidents des sociétés de
 discipline médicale (43 titres de
 spécialiste)

Berne, le 11 mars 2003 MG/pb-cs
 WB_Stätten/Rundschreiben/RS Mahnung FG Raster.doc

Schéma spécifique pour les concepts de formation post-graduée

Mesdames, Messieurs,

Les schémas pour les concepts de formation postgraduée sont à la base des concepts de formation des établissements de formation postgraduée. Tant les schémas que les concepts de formation font office de «carte de visite» quant aux possibilités de formation. Par ailleurs, ils servent également à l'évaluation des établissements de formation, que ce soit dans le cadre d'une procédure de reconnaissance ou de réévaluation. Jusqu'à présent, il n'a été possible de publier sur notre [site internet](#) qu'environ la moitié des schémas et une petite partie des concepts de formation.

Par conséquent, nous invitons les personnes qui n'ont pas répondu à notre courrier du 11 mars 2002 à s'acquitter des mesures qui y sont mentionnées d'ici à fin avril 2003:

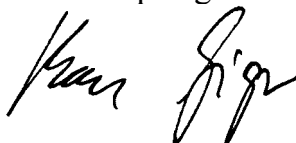
- Elaborer un schéma spécifique pour chaque discipline (qui répond aux 10 questions posées) et l'envoyer aux responsables des établissements de formation ainsi qu'à la FMH.
- Demander tous les concepts de formation postgraduée aux responsables de votre discipline (y compris pour les formations approfondies) selon la [liste des établissements de formation postgraduée reconnus](#).

- Vérifier les concepts de formation postgraduée pour voir s'ils sont conformes au schéma spécifique de votre société et les renvoyer à la FMH en vue de leur publication sur notre site internet.

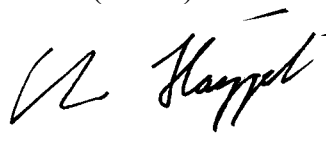
En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures.

F M H

Secrétariat pour la formation prégraduée,
postgraduée et continue (FPPC)



Dr Max Giger
Domaine «Formation médicale»



Christoph Hänggeli
Responsable

Annexe

Lettre du 11 mars 2002 (y compris annexes)

Copies aux

Sociétés de discipline médicale représentant les formations approfondies.